

Séance du 24 octobre 2022

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-10-2022-03

Date de convocation le 21/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 4
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme LOQUET pouvoir à M. LETARGUA
Mme CAZENAVE pouvoir à Mme GUITTONNEAU
Mme DAUBAS pouvoir à M. CLAVÉ
M. CAMGRAND pouvoir à Mme ETCHART

OBJET : REGULARISATION ROUTE DES PYRENEES : ACTE DE VENTE CAMBET – COMMUNE DE MONT ET ACTE DE VENTE TEPF – COMMUNE DE MONT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une portion de la voirie communale n° 9 a été élargie dans les années 1965/1970, avec l'accord du riverain concerné. Cet élargissement de la voirie a bénéficié aux besoins de l'exploitation du site industriel situé sur la commune de Mont et qui est actuellement la propriété d'ARKEMA. Toutefois, l'acte constatant l'achat de terrains (acquisition de la partie de voirie élargie) n'a pas été dressé. Il propose de régulariser la situation.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant que l'élargissement en cause a eu lieu il y a une cinquantaine d'années,

Considérant que, par suite de la modification du tracé, l'ancienne emprise n'est plus visible sur les plans cadastraux, ni sur le terrain,

Considérant qu'il est hautement souhaitable de régulariser cette situation,

DECIDE de régulariser l'élargissement de la voie communale numéro 9 (Route des Pyrénées) au niveau des parcelles 030 AB 197 et 240 par l'acquisition des terrains d'assiette de la nouvelle emprise, savoir :

Parcelles	Superficie	Propriétaire
030 AB 197	11a 23ca	André CAMBET
030 AB 240	03a 50ca	TOTAL ENERGIES E&P FRANCE

PRECISE que les deux opérations d'acquisition avec Monsieur CAMBET et la société TOTAL ENERGIES E&P France auront lieu à l'Euro Symbolique,

PRECISE que les deux opérations d'acquisition feront l'objet d'actes distincts

CHARGE Maître Estrade de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

ID : 064-216403964-20221027-24_10_2022_03-DE